

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur ne voudrait sans doute pas critiquer l'addition de deux sujets à la liste présentée la première fois en 1982 qui devait être adoptée à l'unanimité. Il ne fait certes pas siennes les critiques sans fondement dont a fait l'objet la disposition sur le pouvoir de dépenser de l'Accord du lac Meech.

Quoi qu'il en soit, nous n'en sommes pas encore au point de discuter du principe d'un accord parallèle mis de l'avant par le premier ministre McKenna. Tant que certaines provinces continueront de vouloir apporter d'autres amendements, l'honorable sénateur sait bien quelles en seraient les conséquences. Si l'une ou l'autre des deux provinces qui n'ont pas encore ratifié l'Accord du lac Meech présentait une résolution différente de celle adoptée par le Parlement et huit provinces, il s'agirait alors d'une nouvelle résolution. Et comme telle, nous devrions tous nous donner un délai de trois ans pour l'étudier avec la possibilité que surviennent encore d'autres changements dans les gouvernements provinciaux ou dans la position des gouvernements provinciaux. Nous nous engagerions, et nous engagerions le pays, dans le cercle vicieux des négociations constitutionnelles.

Nous aimerions évidemment trouver un moyen d'en sortir—peut-être en nous penchant sur le principe d'un accord parallèle dont le premier ministre McKenna a fait état—pour pouvoir clore ce chapitre de notre histoire constitutionnelle et passer ainsi à l'étude des autres réformes dans ce dossier.

● (1450)

Le sénateur Olson: Avez-vous, jusqu'à maintenant, donné quelque idée de ce que le gouvernement est prêt à faire pour faire accepter le principe et avez-vous donné une idée de ce que contiendrait un accord parallèle à l'Accord du lac Meech? Peut-on avoir de l'espoir? Beaucoup de gens croient que l'accord ne peut absolument pas être modifié sans être condamné.

Certains sont prêts à reconnaître que le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements ont tenu parole. Si ces gouvernements s'engagent à modifier certains aspects qui inquiètent ces personnes, celles-ci pourraient bien se laisser convaincre que sera fait après le 23 juin. À ma connaissance, rien, jusqu'à maintenant, ne nous permet d'avoir la plus petite idée de ce que le gouvernement fédéral proposerait dans un accord parallèle à l'Accord du lac Meech. Si certains indices ont été donnés, je n'en ai pas eu connaissance.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, dans l'énumération que j'ai donnée, certains sujets ont déjà été couverts dans l'Accord du lac Meech, mais, comme je le disais, nous ne sommes pas en mesure de discuter des détails d'un accord parallèle parce qu'il y a encore une ou deux provinces qui veulent présenter de nouvelles modifications qui auraient pour effet de nous faire reprendre tout le processus dès le début, de nous imposer un nouveau délai de trois ans et nous faire entrer dans un cercle vicieux de négociations constitutionnelles.

Le sénateur Olson: Je dois dire, honorables sénateurs, que c'est une étrange manière de négocier que d'affirmer que vous êtes prêt à envisager un accord parallèle, mais que vous n'êtes pas prêt à discuter de ce qu'il pourrait contenir. Avez-vous dit quoi que ce soit au sujet des modifications et, comme je l'ai dit, de la disposition sur la délégation du pouvoir fédéral de dépenser contenue dans l'accord? Si oui, je n'ai pas entendu.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme je l'ai expliqué dans ma première réponse au chef de l'opposition, il est loin d'être évident, que beaucoup ou, en fait, une seule des propositions faites par Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, ou le Manitoba pourraient faire l'unanimité recherchée.

Par exemple, comme l'a souligné le sénateur, le Manitoba veut revenir à la règle des sept provinces représentant 50 p. 100 de la population pour procéder à la réforme du Sénat. Le droit de veto du Québec n'est pas le seul aspect en cause ici. Je rappelle au sénateur que le gouvernement de sa province, l'Alberta, a répliqué à la proposition du Manitoba qu'il n'accepterait pas cette recommandation. Selon le ministre albertain Horsman, cela ferait de l'Alberta une province de seconde zone.

[Français]

L'honorable Azellus Denis: J'ai une question supplémentaire pour le leader du gouvernement au Sénat.

Si le gouvernement fédéral décidait de discuter d'un accord parallèle, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une réunion de tous les premiers ministres pour y arriver afin de discuter de tout ce qui entrerait dans cet accord parallèle? Ainsi, on pourrait retrouver dans cet accord parallèle des choses qui feraient l'affaire de deux ou trois provinces que l'on connaît mais d'autres provinces qui pourraient s'objecter à leur tour à ces nouveaux accords parallèles.

Est-ce que vous avez prévu qu'en cas d'un accord parallèle, il devrait y avoir une réunion des premiers ministres et aussi de limiter à deux ou à trois les raisons contenues dans un tel accord parallèle?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, en principe la réponse est «oui». Une entente parallèle nécessiterait vraisemblablement l'unanimité des gouvernements en cause. Au moment où l'on se parle, on est loin de ce stade.

Tant et aussi longtemps que deux provinces insistent à apporter des modifications en direct à l'Accord du lac Meech, on n'est même pas en mesure de discuter du contenu d'un accord parallèle.

[Traduction]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

LES DISPOSITIONS DE L'ÉTUDE DU CONSEIL DU TRÉSOR SUR LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE—LA POSITION DU SÉNAT

L'honorable Lorna Marsden: Récemment les honorables sénateurs ont sans doute lu dans les journaux les nouvelles concernant les paiements d'équité salariale que le Conseil du Trésor a versés à l'issue d'une étude de cinq ans entreprise par le gouvernement fédéral sur la question de l'équité salariale dans la fonction publique fédérale. On indique toutefois que le gouvernement n'a pas l'intention de publier l'étude ou, du moins, que l'étude sur l'équité salariale n'a pas été publiée. Le leader du gouvernement au Sénat peut-il nous dire si cette étude sera publiée et, le cas échéant, quand le sera-t-elle? Sinon, pourquoi pas?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je dois d'abord consulter M. René de Cotret, président du Conseil du Trésor, à ce sujet et je ferai rapport à mon honorable collègue tout de suite après.